

Jean-Pierre Sueur veut un vrai débat parlementaire sur la commande publique

A propos de l'auteur

Mlle Sandrine Dyckmans

[Voir les articles de cet auteur](#)

Jean-Pierre Sueur persiste et signe. Il ne veut pas d'ordonnance sur les marchés publics et les contrats de partenariat. C'est qu'il a tenu à réaffirmer à l'occasion du commentaire qu'il nous livre sur le rapport d'information sur les contrats de partenariat (à télécharger) qu'il a récemment publié avec Hugues Portelli, sénateur du Val d'Oise. Le président de la commission des lois du Sénat souhaite que les 13 recommandations listées dans le rapport se transforment soit en proposition de loi, soit en amendements, dans la future transposition de la directive marchés publics. Il se dit prêt à se battre pour y parvenir.



achatpublic.info : Que vont devenir les 13 propositions de votre rapport d'information sur les contrats de partenariat ?

Jean-Pierre Sueur : « Nous avons deux solutions. Soit transformer nos 13 recommandations en une proposition de loi déposée au Sénat. Soit profiter du fait qu'il y aura forcément une loi de transposition des directives européennes sur les marchés publics pour les faire évoluer en amendements à cette loi. »

achatpublic.info : Le gouvernement a pourtant déjà annoncé qu'il souhaite légiférer par ordonnance concernant le futur texte de transposition des directives marchés publics qui engloberait les marchés publics et les contrats de partenariat...

Jean-Pierre Sueur : « C'est le discours omnibus des membres du pouvoir exécutif. Mais nous nous battons pour qu'il y ait un débat parlementaire sur ce sujet. Je préférerais que ce soit une loi parce que les PPP et les marchés publics en général ont une grande importance dans notre vie économique et emportent des décisions très lourdes pour l'Etat et les collectivités locales. Je comprends bien qu'il y ait des tas de bonnes raisons de faire une ordonnance. Toujours est-il que si nous avons fait ce rapport, c'est pour qu'il soit débattu au Parlement.

**Nous refuserons
l'absence de débat. »**

Nous refuserons l'absence de débat. Je constate d'ailleurs que les PPP ont été créés par une ordonnance du 17 juin 2004 qui n'a pas permis de donner toute la place qu'il aurait fallu à un débat parlementaire. Je considère que les PPP sont utiles et doivent faire partie de la panoplie des options possibles pour réaliser un ouvrage public, dès lors que les conditions d'urgence ou de complexité soient remplies. Mais je suis radicalement contre leur banalisation comme certains ont voulu le faire.»

achatpublic.info : Avez-vous réellement le pouvoir de vous opposer à la volonté du gouvernement ?

Jean-Pierre Sueur : « Les parlementaires ont le droit de ne pas voter l'habilitation au gouvernement de faire une ordonnance et ont théoriquement le droit de ne pas la ratifier. Je dis théoriquement, car en général le processus est automatique. Mais vous pouvez être sûre que Hugues Portelli et moi-même serons extrêmement vigilants. Nous voulons que le contenu de notre rapport se retrouve d'une manière ou d'une autre dans la loi. »

achatpublic.info : Les parlementaires de gauche pourraient-ils ne pas voter cette habilitation ?

Jean-Pierre Sueur : « Je ne sais pas, mais en tout cas nous n'accepterons pas, sur un sujet comme ça, une sorte de procédure automatique, ultra rapide qui empêcherait la discussion. »

achatpublic.info : Savez-vous si le gouvernement entend s'en inspirer ?

Jean-Pierre Sueur : « Si le gouvernement le fait, nous en serons ravis. Mais je ne suis pas le gouvernement, je suis un morceau du Parlement. »

achatpublic.info : Que reprochez-vous aux PPP exactement ?

Jean-Pierre Sueur : « Deux problèmes se posent. La spécificité des métiers d'abord. En marché classique, on met successivement en concurrence les banques, les architectes, on passe des après-midis entières pour choisir les maçons, les couvreurs, les plombiers, les entreprises de peinture, etc. Puis on choisit les exploitants de la maintenance et de l'entretien.

Avec le PPP, la personne publique n'a qu'un seul choix entre plusieurs paquets cadeaux et doit prendre l'agrégat en bloc. Cela revient à nier la spécificité des métiers et des choix. Autre inconvénient : toutes les PME deviennent sous-traitantes et passent sous les fourches

**Avec le PPP, la personne
publique n'a qu'un seul choix
entre plusieurs paquets
cadeaux et doit prendre
l'agrégat en bloc. Cela revient
à nier la spécificité des
métiers et des choix**

caudines des conditions particulières des grands groupes. Or, il est évident qu'avec les PPP seuls les grands groupes peuvent être candidats. La question financière est le problème le plus grave. J'ai peur qu'avec le PPP on envoie des dettes durables à nos enfants et petits-enfants. Philippe Seguin a dit à la fin de sa vie que « les PPP sont le crédit revolving des collectivités locales et de l'Etat. »

achatpublic.info : Vous proposez de supprimer le rapport préalable d'évaluation, pourquoi ?

Jean-Pierre Sueur : « Parce qu'il est infaisable. En PPP, il faut produire un rapport pour montrer son intérêt par rapport à un marché classique. Or, au moment vous le faites, vous ne savez pas qui sera candidat et à quelles conditions. Donc, c'est du pipeau. En outre, cette étude préalable est faite par la MAPPP pour l'Etat, qui a certes un côté propagandiste, mais qui au moins travaille pour Bercy, alors que les collectivités locales peuvent faire appel à n'importe quelle officine pour le produire. Des bureaux d'études plus ou moins compétents produisent une littérature insipide. Et elle l'est forcément puisqu'ils n'ont pas les données ! On ne peut rien comparer avec rien. Nous préconisons une étude précise sur les capacités d'emprunt et de remboursement de la collectivité ou du secteur de l'Etat concerné. Autrement dit sur les capacités de remboursement à moyen et long terme et qui sont quand même de sacrés paris sur l'avenir. »

achatpublic.info : Pourquoi souhaitez-vous exclure le choix de l'équipe d'architecture du champ de contrat de partenariat ?

Jean-Pierre Sueur : « C'est sans doute la proposition qui fait le plus causer. Je suis un défenseur des architectes. Or, le PPP consiste à choisir un panier garni. En un seul choix, j'ai des offres présentées par des grands groupes qui portent sur un paquet cadeau comportant les banques, l'équipe architecturale, les 20 ou 25 entreprises qui vont exécuter la construction, l'exploitation, la maintenance et l'entretien. Et je dois choisir entre trois agrégats. Mais lorsque vous gagnez un panier garni, à une foire ou une kermesse, vous n'avez pas que des produits de première qualité.

Je trouve préoccupant que l'architecture représente un élément parmi d'autres, qu'il faut accepter parmi d'autres, même si on pense que le projet architectural aurait pu être meilleur. Notre proposition est très claire. Nous voulons un concours d'architecture. L'Etat ou la collectivité locale choisit son architecte. Puis la concurrence se fait entre grands groupes sur la base du projet architectural adopté par la personne publique. Autrement dit : nous conservons la prééminence de l'architecture, son indépendance, sa logique propre. Décider d'un équipement public, d'un hôpital, d'une prison, d'un bâtiment universitaire, d'une arena, d'un stade, cela a un sens et va rester dans le paysage pendant au moins un siècle. Nous pensons que cela mérite des délibérations spécifiques plutôt qu'un élément parmi d'autres dans le panier garni du PPP. Je défends en toute circonstance, l'indépendance, la pertinence l'intégrité et la force de l'acte architectural. C'est un choix de principe.»

Lorsque vous gagnez un panier garni, à une foire ou une kermesse, vous n'avez pas que des produits de première qualité

achatpublic.info : Vous critiquez à mots couverts la MAPPP...

Jean-Pierre Sueur : « Tout à fait. Je considère qu'historiquement la MAPPP a deux missions totalement incompatibles. D'une part, elle a une mission d'expertise et d'analyse préalable pour le compte de l'Etat.

Cela signifie donc qu'elle doit être neutre quand il s'agit de savoir si l'on doit faire appel à un PPP plutôt qu'à un marché ou une DSP. D'autre part, elle a pour mission de faire de la propagande pour les PPP et de développer l'outil. Il est évident qu'à partir du moment où elle remplit un rôle d'agent électoral, nous sommes clairement, avec Hugues Portelli, opposés à ce que la MAPPP continue son rôle de propagandiste, qu'elle a amplement joué, amplement. Je sais de quoi je parle pour l'avoir souvent vu dans des colloques. »

La MAPPP a deux missions totalement incompatibles